

MAINS LIBRES

Réunion plénière du 15 janvier 2008

Compte-rendu : Françoise Aba

Présents : Françoise Aba, Redouane Belmokadem, Bernard Blot, Elisabeth Bourguinat, Jacques Bouttefort, René Brousse, Van Khoa Bui, Alain Chauvelin, Béatrice Couvidoux, Bernard Dubois, Philippe Dupagne, Richard Fleury, Drahamani Gary, Anne Iacino, Jeanne Kalt, Jeannine Kernbaum, Anne-Sylvie Laurent, Charles Lavaud, Bernadette Laville, Daniel Malem, Martine Martin, Michel Morin, Marcel Olivier, Jean Redeuil, Hugues Templier, Arnaud Vignon.

Excusés : Michelle Boisson, Emily Blake, Frédérique Colson, Luc Forestier, Patrick Roburin, Marie-Ange Schiltz.

Lieu : Maison des Associations du 1^{er} arrondissement

La séance est ouverte à 20h.

Statut d'ancien usager ; quelle place au CA ?

Cette question est apparue depuis longtemps. Beaucoup d'usagers rendant leur casier ont l'impression d'être désormais exclus de l'association. A cause de cela certains hésitent même à le faire alors qu'ils n'en ont plus besoin. Il est intéressant de garder au sein de l'association ces adhérents et pour beaucoup de les avoir comme bénévole. Ne pouvant plus rester dans la catégorie « SDF usager », il est proposé de créer une nouvelle catégorie : « ancien usager » et que soit créé 2 sièges pour cette catégorie au Conseil d'Administration.

Un tour de table est organisé, en précisant que nous sommes là pour recueillir les idées, les avis. Ensuite la décision sera prise en Conseil d'Administration, puis soumise au vote des adhérents à la prochaine Assemblée Générale :

Jacques Bouttefort pense qu'il faut pouvoir rester adhérent même si on a rendu son casier.

Béatrice Couvidoux pense que quelqu'un qui a rendu son casier devrait avoir les mêmes droits qu'avant, en particulier celui d'avoir des responsabilités au sein de l'association, même s'il n'est pas au CA.

Bernard Blot est opposé à ce qu'il y ait un statut spécial pour cette catégorie. Il est par contre d'accord pour que la personne ait toujours accès la bagagerie, soit informé de ce qui s'y passe, et puisse être bénévole ou donateur.

Elisabeth Bourguinat répond que la personne sans cette situation a du mal à trouver sa place au CA et a des difficultés à être élu car n'est pas dans une catégorie (elle n'est plus vraiment SDF et elle est un ADF trop récent par rapport aux autres ADF qui se présentent).

Bernard Blot trouve que la personne a sa place si elle apporte quelque chose à l'association. A l'exemple de Raymond qui a rendu son casier, a un travail, demeure en banlieue mais est resté responsable de l'achat des fournitures.

Michel Morin se demande ce qui le distingue d'un ADF puisqu'il est logé ? Par ailleurs il préfère dans un CA qu'il y ait 6 administrateurs sérieux qui font un bon boulot que 16... Pourquoi augmenter le nombre d'administrateurs ?

Bernadette Laville pense que si la personne qui a rendu son casier, par malheur, redevient SDF, elle doit revenir dans la catégorie SDF. Par ailleurs elle juge que de toutes façons l'ex usager doit rester adhérent à Mains libres ; elle n'est pas favorable à la multiplication des catégories dans le CA.

Drahamani Gary préfère élargir et est favorable à ce que le CA soit plus important en nombre.

Alain Chauvelin juge qu'il n'est pas nécessaire de créer un nouveau statut, mais propose que l'on invite la personne qui aurait rendu son casier à venir au CA. Elisabeth Bourguinat explique que ce n'est pas possible car le CA est composé de personnes élues (par l'ensemble des adhérents). Elle explique aussi qu'un membre du CA changeant de condition de logement reste dans la même catégorie jusqu'aux prochaines élections.

Philippe Dupagne pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un nouveau statut.

Françoise Aba juge, au contraire, qu'il est nécessaire qu'une personne dans ce cas puisse siéger au CA. Quelqu'un qui a rendu son casier gardera toujours en lui l'expérience de la vie à la rue et la compréhension de ce que cela signifie. En plus, son retour à la vie dite normale ajoute un savoir des situations actuelles, qui lui permet de juger avec discernement. Il serait dommage de se priver d'un tel 'expert' au sein du CA dont le rôle est de prendre les décisions pour le bon fonctionnement de l'association.

Elisabeth Bourguinat est pour créer un nouveau statut pouvant siéger au CA. Entre autres raisons : il est manifeste que l'objectif de Mains libres est de permettre de retrouver un toit, et que cela peut aider d'autres à avoir le courage de faire le même parcours. Vis-à-vis de l'extérieur c'est une façon de montrer que l'objectif est atteint. Si on décide que même des anciens usagers peuvent se présenter dans la catégorie SDF, il peut se faire qu'un jour il n'y ait plus que des anciens SDF au CA, et on ne pourra pas dire que les SDF participent aux décisions. Et c'est injuste que des gens qui exercent des responsabilités au sein de l'association se sentent rejetés du CA au moment où ils trouvent un logement parce qu'ils ne correspondent vraiment à aucune des deux catégories.

Par ailleurs on peut penser que Marie-Paule Renaud qui, ayant retrouvé un toit au moment du renouvellement du CA en juin dernier, n'a pas été élue (à 2 voix près) parce que elle était dans la catégorie ADF et qu'elle n'était pas reconnue comme telle par ceux qui votaient.

Richard Fleury est pour créer un statut d'ancien usager et qu'il soit au CA.

Jeanne Kalt est pour également. Elle pense que c'est une manière de prendre en compte ce que vivent les anciens usagers. Elle juge important d'avoir au CA leur expérience et leurs sentiments. La création d'une nouvelle catégorie montre que la personne serait dans une phase de transition.

Hugues Templier n'a pas d'opinion tranchée.

Arnaud Vignon fait remarquer qu'il y a des risques que cette catégorie de membre soit absente aux réunions du CA et qu'il ne sera alors pas possible de délibérer. Elisabeth Bourguinat indique qu'on a pensé à ça : selon les statuts, il faut qu'au moins une personne de chaque catégorie soit présente ou représentée pour que le CA puisse délibérer, mais on pourrait décider que cette condition ne s'applique pas à la catégorie « ancien usager » : s'ils ne sont que deux, il peut arriver que les deux en même temps soient empêchés et il ne faut pas bloquer le fonctionnement du CA.

René Brousse est pour, à condition que la personne soit bénévole, même de temps en temps. Il estime qu'on ne peut pas mettre dans la catégorie ADF quelqu'un qui ne se sente pas lui-même appartenir à cette catégorie. Il juge normal de limiter à 2 le nombre de places dans cette nouvelle catégorie, car cela montre que c'est un statut bien spécifique et qu'ensuite la personne pourra être candidate dans la catégorie ADF.

Anne-Sylvie Laurent trouve que la création d'une nouvelle catégorie est une bonne idée : un ancien usager doit pouvoir sentir là où il a envie d'être.

Jean Redeuil est pour, si la personne est active dans l'association

Marcel Olivier est pour si cela peut valoriser l'action de Mains libres. « Pour moi ADF, et ancien SDF, je sais ce que c'est aussi. Si on doit représenter des anciens SDF, c'est reconnaître le travail de Mains libres. »

Redouane Belmokadem est pour. Pour lui : « plus on est, plus on s'enrichi ».

Van Khoa Bui est pour.

Daniel Malem, tout nouveau dans l'association, déclare qu'il ne peut avoir d'opinion.

Bernard Dubois qui a beaucoup travaillé à l'élaboration de cette proposition répond à différentes questions soulevées lors de ce tour de table :

- Puisque le cas a été évoqué, il fait remarquer que Redouane, au moment de sa candidature au CA, a toujours été considéré comme SDF non usager (même s'il utilise depuis un casier), et que l'on avait dû faire une délibération spéciale pour que sa candidature soit valable. Ce qui prouve qu'il faut clarifier les choses.

- En ce qui concerne la taille du CA, on peut réduire un poste dans chaque catégorie si on estime que l'on est trop nombreux. (Mais les membres présents du CA témoignent tous d'une forte participation de tous pendant les réunions du CA et estiment qu'il n'est pas trop important).

- Il note que beaucoup ont hésité à rendre leur casier, se demandant s'ils pourraient continuer à venir au local ou à avoir des responsabilités. Il propose un formulaire (voir en Annexe) à faire remplir lors de la restitution du casier, dans lequel il est demandé si l'usager souhaite rester membre de l'association ; et, s'il était bénévole et si la restitution a pour cause l'obtention d'un logement, il pourra même choisir entre la catégorie « ADF » et la catégorie « ancien usager ».

- Pour que cette nouvelle catégorie ait les mêmes droits (et ne soit pas un simple gadget), il est donc proposé de modifier les statuts en augmentant le nombre de membres du CA et de donner 2 postes pour cette nouvelle catégorie (le CA passerait alors à 18 personnes puisqu'il n'y a actuellement que 4 associations). Comme il n'y a que 2 représentants, leur présence ne serait pas impérative pour que le CA puisse valablement délibérer.

- Il propose également que chaque membre de l'association ait une « carte d'adhérent ». Les usagers ayant en plus une « carte d'utilisateur » avec le N° de casier comme c'est le cas actuellement. Ce qui fait que lorsqu'ils rendent leur casier, ils rendent cette carte d'utilisateur et ont donc toujours la carte d'adhérent s'ils veulent le rester.

Il s'agit dans l'ensemble de pistes de réflexion et la discussion pourra se poursuivre sur le groupe de discussion par internet. Mais comme tous les membres de Mains libres n'utilisent pas ce mode de communication, il est suggéré d'imprimer les mails du groupe de discussion et de les mettre à la bagagerie (mais il n'a pas été décidé qui prenait ça en charge).

Assemblée Générale

L'AG aura lieu le jeudi 14 février à 18 h 30, à la Maison des associations du 1^{er} arr.

Elle sera suivie ou précédée d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour modification des statuts.

Il est important de venir et de participer, ou en cas d'empêchement de donner son pouvoir, car pour que le vote soit valable il faut qu'il y ait au moins la moitié des adhérents présents ou représentés. Sinon il faut reconvoquer une AG 15 jours plus tard)

Stand équitable

Elisabeth Bourguinat explique que la Ville a beaucoup tardé à donner l'autorisation de vente sur la voie publique, mais qu'à partir du mois de mars (ouverture prévue le 9 mars) on pourra faire l'expérience pour une période de 3 mois. Si elle est concluante, on créera une association à part, mais pour cette période le trésorier Patrick Roburin a accepté de l'intégrer dans les comptes de Mains libres ; en prenant en considération que les subventions reçues pour cette activité sont au nom de Mains libres.

Tous les usagers peuvent participer à condition de toucher le RMI ou les Assedic (ou demandes en cours).

Le stand situé au pied des escaliers qui sont en face de la rue Montmartre et de la rue Montorgueil sera ouvert tous les dimanches entre 9 h et 14 h, jour du marché alimentaire.

Il y sera vendu : des produits du commerce équitable de l'association Alter Eco ; des gâteaux fabriqués dans la cuisine que le Centre d'Animation des Halles met à notre disposition tous les samedis après-midi ; des produits touristiques, tels que des cartes postales du quartier.

Le bénéfice des ventes ira aux personnes SDF qui participent. Le procédé serait le suivant : Travail au Clair (association intermédiaire d'insertion de La Clairière) effectuera le paiement des heures demandées (plus un éventuel intéressement), le paiement des charges et l'établissement des feuilles de paye. Mains Libres règle ensuite la facture envoyée par Travail

au Clair. Les participants seraient considérés comme en contrat d'intérim et Travail au Clair pourrait leur proposer d'autres missions si cela les intéresse.

Alain Chauvelin propose que des retraités (c'est son cas) puissent aider gratuitement. Il pense aussi qu'il faudrait faire du marketing commercial, des prospectus, etc.

Elisabeth Bourguinat répond que le travail ne manque pas ! Le projet prévoit 8 volontaires usagers de la bagagerie, avec un roulement d'équipe de 4 personnes chaque dimanche, le travail de vente uniquement étant rémunéré. Des bénévoles peuvent également se joindre à l'équipe : il y a la mise en place, la gestion des stocks, le réassort, la comptabilité, l'administratif...

Pour ce qui est de la publicité, on va évidemment le faire savoir dans le quartier. Par exemple dans la Lettre d'Accomplir, et tout le réseau de différentes publications existant.

Bernard Dubois fait remarquer que le premier but est de faire une expérience qui ne coûte rien à Mains libres. On a reçu des subventions spécialement pour cette activité. Il informe qu'il est nécessaire qu'un groupe de 2 ou 3 personnes se constitue pour ce qui concerne la gestion car il aura certainement des absences dans cette période.

Si le test est positif, il y a la possibilité, à partir de septembre, de créer un «stand petit marchand », dont le nom est déjà trouvé : Aux copains des Halles. Une association à ce nom serait créée et le stand pourrait ouvrir plus souvent. Pour l'instant on fait un essai sur 12 dimanches consécutifs, pour évaluer si clients et vendeurs sont intéressés !

Veulent participer (parmi les présents de la réunion):

En tant que salarié : Béatrice Couvidoux, Daniel Malem, Philippe Dupagne (s'il reste de la place)

En tant que bénévole : Jacques Bouttefort, Bernard Blot (pas la gestion, mais la vente), Drahamani Gary (si on lui donne un ticket de transport), Alain Chauvelin (pour le montage du stand), Bernard Dubois (pour l'administratif), Charles Lavaud (en secours), Anne Iacino (à la vente comme suppléante), Jeanne Kalt (pour le logo, déjà fait), Arnaud Vignon (pour la gestion. Il fait remarquer que si on confie une tâche à quelqu'un il faut le laisser aller jusqu'au bout, sinon c'est frustrant).

Prochaine réunion pour le stand équitable : mardi 22 janvier à 18 h, à la bagagerie.

Gazette d'information

Philippe Dupagne est heureux de cette gazette qui doit sortir tous les mois. Le principal attrait est : la vie de la bagagerie, les dates des réunions et AG, dire ce qui se passe tout au long de l'année. Il est prévu que Anne Sylvie fasse le prochain édito. Il y aura des mots croisés, avec un concours. On espère avec cette gazette que tout le monde ait les infos des décisions prises après chaque CA.

Le numéro zéro a été distribué aux adhérents pour recueillir leur avis. Tous les présents le trouvent fort intéressant.

Certains regrettent que les photos soient toutes au verso et aucune au recto. Elisabeth Bourguinat explique qu'elle n'a pas eu le temps non plus de bien choisir les photos qui ne sont pas en rapport avec les articles. C'est un adhérent d'Accomplir qui, au pied levé, a bien

voulu faire la mise en page. Bernard Blot regrette que ce ne soit pas quelqu'un de Mains libres qui ait fait ce travail. Jeanne Kalt explique qu'elle s'était proposée pour faire la maquette, mais que ces derniers temps elle n'était pas du tout disponible et n'a pu la faire. Béatrice Couvidoux suggère qu'on fasse une boîte à idées, pour les sujets qu'on veut mettre dans la gazette.

Si on parle des usagers ou anciens usagers, il est indispensable de leur demander leur avis avant publication.

Martine a été choquée de voir sur internet son nom accolé au terme « SDF » ; elle dit que cela lui a créé un obstacle dans une recherche de travail. Il s'agit, en fait, du compte rendu de l'assemblée constituante de l'association. Elle demande que n'apparaisse plus son nom de famille sur le site de Mains libres. On gardera donc : « Martine, SDF ».

Travaux, rangements ; faut-il un « vestiaire » ?

Des rangements dans la réserve vont être effectués (beaucoup de choses à ranger pour le videgrenier ; produits du stand équitable). Aménagement du petit bureau (achat de matériel en cours) pour le réserver aux personnes chargées de l'administration. Faut-il acheter un petit meuble pour les vêtements donnés ?

Anne Iacino explique qu'elle apporte régulièrement un sac de vêtements en bon état. Elle n'aime pas ce qu'ils soient mis en vrac en bas d'un casier libre, et elle les suspend sur des cintres pour qu'ils soient bien présentés. On lui a dit qu'il y a déjà des vestiaires dans Paris, mais aussi qu'il est difficile d'en profiter car il faut des bons.

Bernard Dubois fait remarquer que les vêtements se trouvent actuellement dans un casier de la salle des casiers et que cela n'est pas normal. Il faut que cela soit mis à disposition dans la salle d'ouverture des sacs.

Tour de table sur la question de savoir s'il faut organiser un vestiaire à la bagagerie :

Martine confirme qu'il y a des vestiaires dans Paris, mais jamais on ne trouve ce dont on a besoin.

Redouane Belmokadem est contre.

Marcel Olivier fait remarquer avec humour que la bagagerie est faite pour enlever des affaires...et là ça serait en mettre en plus ! Il est contre.

Anne-Sylvie Laurent trouve qu'il ne faut pas démultiplier les actions ; ici c'est une bagagerie.

René Brousse pense qu'il ne faut pas solliciter, cependant si quelqu'un donne des vêtements il faut que ce soit bien présenté ; mais il ne faut pas organiser, ni encourager.

Arnaud Vignon juge que si quelqu'un prend ça en charge, il est d'accord.

Jeanne Kalt pense que la bagagerie doit rester la bagagerie. Est d'accord pour un vestiaire si ça reste un petit service, sinon on ne va pas s'en sortir.

Anne Iacino confirme que cela doit rester accessoire, mais qu'il faut montrer les affaires aux personnes.

Charles Lavaud pense que cela doit être du dépannage ; que ce soit géré à minima.

Bernard Dubois est d'accord si c'est à minima et que quelqu'un s'en occupe.

Elisabeth Bourguinat est pour, si Anne Iacino le prend en charge.

Françoise Aba est contre.

Philippe Dupagnz pense qu'il faut faire un test, et qu'il faut que ce soit Anne Iacino qui s'en occupe.

Alain Chauvelin est d'accord si c'est fait au minimum et qu'Anne Iacino s'en occupe.
Drahamani Gary est pour. Il a été très heureux de trouver la belle veste qu'il porte ce soir.
Bernadette Laville est a priori contre. Sinon ça doit rester un secours.

Michel Morin est contre.

Bernard Blot fait remarquer que cela part d'un bon sentiment, mais qu'on risque d'avoir trop de vêtements.

Jacques Bouttefort nous informe que juste en face de la bagagerie, sur le même palier, les Relais du Cœur font vestiaire.

Fort de cette dernière information, beaucoup s'accordent à dire que ce n'est pas la peine de faire un vestiaire à la bagagerie, et que si on a des vêtements à donner on pourra les apporter aux Relais du Cœur.

Questions diverses

Il était prévu que Anne-Sylvie Laurent fasse une présentation de la nouvelle loi sur le droit au logement opposable (DALO) qui concerne évidemment les usagers de la bagagerie. Faute de temps, cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22 h.

ASSOCIATION MAINS LIBRES

FORMULAIRE DE RESTITUTION DE CASIER

A remplir par un bénévole de permanence, en présence de l'intéressé(e)

DATE :

N° DE CASIER :

NOM :

Prénom :

Motif de la restitution :

1) JE VEUX RESTER ADHERENT DE MAINS LIBRES OUI NON
(si NON, inutile de remplir le reste. Faire uniquement signer)

2) JE VEUX RESTER BENEVOLE (si je l'étais) OUI NON

3) Si les 2 précédentes réponses sont OUI et si le motif de la restitution est l'obtention d'un logement, répondre au choix suivant :

JE VEUX RELEVER DE LA CATEGORIE : « ADF »
« ANCIEN USAGER

4) JE VEUX RESTER INSCRIT SUR LE GROUPE DE DISCUSSION OUI NON
(si je l'étais)

Signature de l'intéressé(e)

NOM et prénom du
Bénévole de permanence